

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 7 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 13

Date de la convocation : 4 novembre 2016

PRESENTS : Daniel Huet, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, Yolande Cheval, Delphine Pelé, Laëtitia Sourget, Stéphanie Lemaux, Christian Hamon, Marie Autret, Rémi Fontaine, Claude Jagoury, Yann Yhuel

ABSENTS : Marc Leblanc

Marie Autret a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

Intervention de Mme GRELLET de l'association COALLIA : projet d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile sur le territoire de Guer Communauté

### CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité.

### 2016-11-53- Demande de subvention auprès du Pays de Ploërmel – Projet de la salle des associations

Monsieur Le Maire, précise que qu'il convient de revoir l'estimation des travaux à réaliser et le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de la salle des associations.

Nous avons renoncé à l'aide financière auprès de la Région pour le café des habitants. Cependant, nous pouvons prétendre à une aide financière pour la salle des associations.

Au vue, de l'enveloppe financière envisagée par le bureau d'études au stade de l'avant-projet sommaire.

Voici l'estimation des travaux à réaliser :

#### Salle des associations et mairie:

|                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Travaux bâtiment mairie existant :                    | 220 000.00€HT  |
| Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre mairie :        | 30 000.00€ HT  |
| Travaux salle des associations y compris WC publics : | 349 700.00€ HT |
| Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre pour la salle : | 43 763.89€ HT  |
| Mobiliers pour salle :                                | 20 000.00€ HT  |
| Etudes de faisabilité mairie et salle :               | 5 700.00€ HT   |
| Viabilisation et consultations pour salle :           | 3 000.00€ HT   |

**Montant total 672 163.89€ HT**

**Plan de financement prévisionnel:**

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL                    | DEPENSES (HT)       |                               | RECETTES (HT)       |
|-----------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| Travaux bâtiment mairie existant                    | 220 000.00€         | Conseil départemental         | 103 686.00 €        |
| Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre mairie        | 30 000.00 €         | Région-contrat de partenariat | 120 000.00 €        |
| Travaux salle des associations y compris WC publics | 349 700.00 €        | Etat-DETR                     | 211 500.00 €        |
| Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre pour la salle | 43 763.89 €         | Etat-Réserve parlementaire    | 7 500.00 €          |
| Mobiliers pour salle                                | 20 000.00 €         | Autofinancement               | 229 477.89€         |
| Etude de faisabilité mairie et salle                | 5 700.00 €          |                               |                     |
| Viabilisation et consultations pour la salle        | 3 000.00 €          |                               |                     |
| <b>Montant total</b>                                | <b>672 163.89 €</b> |                               | <b>672 163.89 €</b> |

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel et l'estimation des travaux
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatif à ce dossier

|                                                      |
|------------------------------------------------------|
| <b>2016-11-54- Tarifs eau et assainissement 2017</b> |
|------------------------------------------------------|

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de revoir les tarifs assainissement pour l'année 2017.

Il rappelle les tarifs appliqués les années précédentes.

Le conseil municipal décide d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> et de la participation pour l'assainissement collectif de 2% pour 2017, sauf pour la part abonnement.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 voix Pour, 1 abstention : Y. Cheval, 3 voix Contre : C. Jagoury, K. Racapé, Y. Yhuel) de fixer les tarifs suivants pour 2017 :**

|                                               | Tarifs 2017       |            |
|-----------------------------------------------|-------------------|------------|
| Abonnement                                    | <b>56.28€ TTC</b> | 53.34 € HT |
| M <sup>3</sup>                                | <b>0.97€ TTC</b>  | 0.92€ HT   |
| Participation pour l'assainissement collectif | <b>1124.88€</b>   |            |

## **2016-11-55- Renouveaulement de la convention de participation financière à l'A.L.S.H. -« ticket sport »**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour payer les prestations à l'ALSH « ticket sport ».

Une convention de participation financière est à signer pour chaque commune adhérente.

La participation financière pour la commune de Monteneuf s'élève à 5 euros par journée et par enfant pour l'année 2016/2017.

Cette dépense est assimilée à une subvention qui sera imputée au compte **6574**.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le maire à signer cette convention**
- **d'effectuer le versement de cette participation financière à l'ALSH Ticket Sport**

## **2016-11-56- Décision modificative 2 annulée et remplacée**

***Cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet le 20 juin 2016 : délibération 2016-06-40.***

Monsieur Dalbagne nous précise qu'il est nécessaire d'intégrer le montant de l'étude effectuée pour le bar avec l'acquisition du bâtiment, d'un montant de 2100€

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative, soit :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 – art. 2132 = 2 100€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 – art. 2031 = 2 100€ (au lieu du compte 2131)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.**

## **SUJETS A DISCUSSION**

- Affaire Les Mégalithes ; affaire en cours et non close, une nouvelle procédure est lancée
- Projet Mairie/salle des associations. Présentation des hypothèses de budget prévisionnel pour la demande de subvention au Pays.
- Compte rendu de la visite de l'ABF : ci-joint
- Café des habitants : présentation de l'esquisse par Aurélie LUCAS. Travaux intérieur et extérieur pour avis. (cf compte-rendu )
- Hameau du placis : programmation d'une réunion avec le BE pour réétudier l'esquisse et le règlement intérieur lors du conseil municipal du 28 novembre 2016
- Hameau des charrières : prix du m<sup>2</sup> à hauteur de 26 euros définit unanimement par le conseil municipal.

## **INFORMATIONS**

- ⇒ Voir compte-rendu de l'intervention de Mme GRELLET de l'association COALLIA
- Cérémonie du 13 novembre à 9h30 à la mairie + expo à la mairie.
- Les services de la ville de Guer sont venus pour revoir et compléter les plantations dans les parterres du bourg. Ils feront une proposition avant la fin de l'année. Un chantier participatif, et avec Philippe et Bruno sera organisé en début d'année.
- Recensement prévu en février 2017, préparation du dossier
- Réveillon solidaire organisé par le centre social
- Autres ?

### **Réunions à prévoir**

- Sur le contenu de la lettre qui sera réalisée par Benoit.
- Programmation d'une réunion préparatoire du budget
- Prévoir réunion du groupe de travail sur le hameau
- Autres ?

**Le maire, lève la séance à 23h15**